

OFF

A38A42

G87



Bibliothèque Nationale du Québec

INTRODUCTION

Cette lettre vous expose une synthèse d'analyse, unique dans le monde, réalisée par un groupe d'hommes qui se sont attachés aux problèmes sociaux et économiques.

Certaines erreurs ont pu se glisser ici et là; nous nous en excusons auprès des personnes concernées; il est difficile, pour un organisme extérieur, de créer une réalité aussi complexe qu'une exploitation agricole, mais nous espérons que quelques conseils sur ces points de vue.

UN EXEMPLE D'AMENAGEMENT

AU NIVEAU LOCAL

LA PAROISSE COOPERATIVE DE GUYENNE.



UN EXEMPLE D'AMENAGEMENT

AU NIVEAU LOCAL

LA PAROISSE COOPERATIVE DE GUERRE

OFF

A33A42

G87

15



INTRODUCTION

Cette brève étude veut décrire une expérience d'aménagement, unique dans le Québec, réalisée par un groupe d'hommes que la recherche de solutions aux problèmes économiques a conduit dans cette voie.

Certaines erreurs ont pu se glisser ici et là; nous nous en excusons auprès des personnes concernées; il est difficile, pour un observateur extérieur, de cerner une réalité aussi complexe qu'une expérience de vie, menée par quelques centaines d'hommes sur une période de 15 ans.

Historique de Guyenne

La fondation de la paroisse de Guyenne remonte à 1949. Elle est l'oeuvre de plusieurs personnes et organismes qui avaient pris conscience de la faillite de la colonisation dans le Québec: la fédération des Sociétés de Colonisation, quelques jeunes ruraux de la région de Québec, l'U.C.C. d'Amos, l'agronome Laliberté d'Abitibi-Ouest, etc. Ces personnes voulurent expérimenter de nouvelles méthodes, et c'est ainsi qu'ils ouvrirent, à 30 milles au nord d'Amos, une nouvelle paroisse basée sur le système coopératif. Cette particularité fit que les gens de l'Abitibi surnommèrent cette paroisse "la Petite-Russie". De 12 qu'ils étaient au début, les colons sont maintenant au nombre de 70 environ.

STRUCTURES DE L'ETABLISSEMENT

En 1948, la Fédération des Sociétés de Colonisation obtenait du Ministère de la Colonisation 190 lots non défrichés, et s'engageait à y développer une colonie, (voir document A) jusqu'alors, les lots étaient concédés directement au colon par le Ministère. Cette nouvelle formule allait permettre à la Fédération de planifier le développement de la colonie, ce que n'avait guère fait le Ministère dans les autres colonies.

Afin de satisfaire à ses engagements, la fédération mit sur pied un nouvel organisme auquel elle passa tous les privilèges qu'elle avait obtenus du Ministère de la colonisation. Cet organisme, le Syndicat de Travail de Guyenne (devenu plus tard l'Association coopérative de travail de Guyenne), fut incorporé en vertu de la loi des syndicats coopératifs. Voici quelques-uns des pouvoirs et caractéristiques de ce syndicat (voir Statuts et Règlements, document B):

a) Il doit faire fructifier les 190 lots mis à sa disposition en 1949.

b) Il a le pouvoir d'accepter des membres aux conditions qu'il stipule, membres auxquels il concède des lots.

c) Pour devenir membre, le candidat doit signer un contrat de sociétaire ou de membre-auxiliaire (voir annexes au document B).

d) Pour obtenir un lot, le membre doit signer un billet de location qui doit être approuvé par le Syndicat et le Ministère de la colonisation.

e) Le propriétaire du lot peut le vendre, mais seulement à une personne qui a signé auparavant son contrat de membre-sociétaire du Syndicat.

f) Le bois qui se trouve sur les lots concédés ou non-concédés appartient au Syndicat (ceci afin d'éviter le pillage des lots).

g) Le Syndicat fait des opérations forestières sur ces lots (et sur quelques autres qu'il a obtenus dernièrement du Gouvernement); il possède un moulin-à-scie pour oeuvrer le bois.

h) Il opère également un chantier en dehors de la paroisse.

i) Le Syndicat réserve à ses membres le droit de travailler dans ses opérations forestières; le travailleur doit laisser en épargne au Syndicat une partie de ses gains qu'il peut récupérer lorsqu'il veut investir dans son exploitation agricole.

j) Le Syndicat reçoit lui-même du Gouvernement les primes auxquelles le colon a droit; il les verse ensuite à ce dernier.

k) A même les profits réalisés dans ses opérations forestières, le Syndicat constitue un fonds de développement paroissial; il peut ainsi octroyer jusqu'à \$1200.00 par lot en plus de ce que verse le Gouvernement; il peut prêter au colon ou garantir ses emprunts.

l) Le Syndicat exploite également une coopérative de consommation et un centre syndical.

Cette formule a permis au Syndicat de planifier le développement de la paroisse tout en laissant également une liberté suffisante à ses membres. L'intégration de la forêt à l'agriculture permet au membre de passer plus facilement du stade de colon à celui d'agriculteur.

Il n'y a pas de conseil municipal dans la paroisse. On y trouve cependant une commission scolaire, un cercle agricole, un mouvement U.C.C., une caisse populaire et un organisme de loisirs. Ces organismes collaborent étroitement avec le Syndicat de travail qui leur apporte souvent son appui. L'U.C.C. est l'organisme d'étude et le Syndicat, l'organisme de réalisation.

Mentionnons que les statuts du Syndicat stipulent que l'un de ses buts est de faire la planifi-

cation économique de la paroisse et d'assurer à tous la sécurité de travail. Il y a rarement des chômeurs à Guyenne; en fait, on est souvent obligé d'aller chercher de la main-d'oeuvre en dehors. Le seul aspect physique de la paroisse démontre que son développement s'est fait de façon rationnelle; les fermes sont développées à peu près également et à la suite les unes des autres. Il n'y a pas de ferme abandonnée.

LA CONSOLIDATION OU LE REAMENAGEMENT DE LA PAROISSE

Après 12 ans d'opération, on s'est rendu compte que malgré les études attentives qui avaient précédées la fondation de la paroisse, et bien qu'elle ait été dans une position plus avantageuse que ses voisines, la ferme familiale de Guyenne n'offrait pas de garanties suffisantes de viabilité. On a alors procédé à un réaménagement de la paroisse (on dit là-bas "consolidation").

Voici quelles sont les étapes qu'on a suivies pour en arriver là:

1.- ETUDES

Le tout a commencé à la suite d'études qui avaient été faites par le Comité d'établissement de la Fédération de l'U.C.C. du diocèse d'Amos. La première de ces études (voir document "D") portait sur les conditions devant assurer la consolidation en Abitibi. La deuxième élaborait une nouvelle définition d'une ferme familiale viable en Abitibi, (document "E"). Ces deux études guidèrent les responsables locaux du réaménagement de la paroisse.

Ce furent les membres de l'U.C.C. locale qui en prirent l'initiative au début. L'U.C.C. commença par mettre sur pied un comité de trois membres auxquels elle confia la tâche d'étudier les moyens de réaliser la consolidation dans la paroisse. Ce comité dut effectuer un travail vraiment colossal, s'échelonnant sur 3 ans (1960 à 1963). A la fin de cette période il pré-

sentait un rapport et un programme d'aménagement pour toute la paroisse (voir documents "F" et "G"). Entre temps on avait commencé la consolidation des fermes.

2.- PREPARATION DE LA POPULATION

Le comité se rendit compte qu'il fallait préparer les colons à l'idée de consolidation. A cette fin, il eut recours à deux moyens:

a) Il organisa une série d'assemblées publiques où l'on discuta de tous les problèmes qui confrontaient le colon et les solutions à y apporter.

b) Il utilisa l'endos du bulletin paroissial pour rejoindre tous les membres et leur expliquer le pourquoi de la consolidation et ce que cela comportait.

Le comité constata également que les colons avaient besoin d'informations techniques. Il organisa alors des cours sur les techniques agricoles, sur la gestion des fermes et sur les méthodes de comptabilité.

3.- DEBUT DE CONSOLIDATION DES FERMES

Dès 1961, le comité était en mesure de proposer une méthode de consolidation. Voici, en bref, de quelle façon on a procédé:

a) On fit d'abord remplir par chacun des membres du Syndicat un questionnaire visant à déterminer leur avoir, leurs possibilités, leurs aptitudes, leur plan hypothétique de consolidation et leurs aspirations.

b) A l'aide de cet inventaire, on fit un premier déblayage afin de guider les premières démarches.

c) A partir de la définition d'une ferme familiale dont nous avons parlé plus haut, on prépara

une formule d'évaluation des exploitations agricoles permettant de déterminer les changements qu'il faudrait apporter à une exploitation pour qu'elle rencontre la définition d'une ferme viable.

d) On évalua ensuite l'exploitation des colons qui voulaient se consolider et on chargea une équipe composée de trois membres du Syndicat et d'un agronome d'étudier avec lui son plan de consolidation.

e) Le Syndicat de travail devint l'organisme responsable de la consolidation; le colon qui désire se consolider et dont le plan a été accepté par le comité de consolidation et l'agronome, doit signer avec le Syndicat un contrat de consolidation; ce dernier l'aide, soit en lui concédant d'autres lots (jusqu'à concurrence de 400 acres), soit en lui consentant un prêt ou en garantissant ses emprunts afin qu'il puisse acheter son voisin, s'équiper de machinerie ou faire des constructions. Les individus déplacés le sont avec leur accord; ils peuvent s'acheter d'autres lots ailleurs dans la paroisse, s'orienter vers le secteur des services, ou devenir des travailleurs uniquement forestiers.

f) Les membres du Syndicat sont libres de se consolider ou non. Néanmoins, à date, plus de la moitié des colons ont consolidé leur exploitation.

4.- LE PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PAROISSE

La consolidation des fermes n'est pas tout; il faut également donner une orientation à l'économie locale. Le comité de consolidation s'attela à cette tâche.

Il disposait pour ce faire d'une étude bio-physique et économique effectuée dans la paroisse par le Ministère de l'Agriculture. Les cartes d'utilisation des sols et la carte forestière aidèrent à tracer les premières lignes du plan.

On étudia ensuite les marchés régionaux, la possibilité de concurrencer, les sources de crédit

et les législations fédérales et provinciales en matière d'agriculture. C'est à ce niveau qu'on rencontre les plus grandes difficultés; on constata que ces législations avaient besoin d'être assouplies et ajustées; on fit des représentations auprès des gouvernements; on obtint certains résultats, mais la lenteur des ravages administratifs exaspérèrent ces hommes d'action.

On réussit néanmoins à élaborer un plan d'aménagement pour la paroisse, dont voici les principales composantes (voir document "G"):

- a) La paroisse peut faire vivre environ 75 familles.
- b) La paroisse doit s'orienter d'abord vers l'agriculture et ensuite vers la forêt.
- c) Le secteur de l'agriculture doit comprendre 3 types d'exploitation: industrie laitière (20 fermes), industrie du bœuf de boucherie (20 fermes), industrie de production d'agneaux de marché (10 fermes).
- d) Pour solutionner le problème des fermes trop restreintes et qu'il était difficile d'agrandir, on élaborera un projet de pâturage communautaire d'une superficie de 1000 acres avec plan de rotation. Ce projet a été soumis à ARDA.
- e) Pour compléter l'économie des fermes, on prépara un projet de champ de patates communautaire, d'une superficie de 500 acres et pouvant produire 100,000 poches de patates; le marché de l'Abitibi et de la nouvelle ville de Natagami semble assuré. Ce projet a été aussi soumis à ARDA.
- f) Le secteur de la forêt peut faire vivre 20 familles forestières et procurer un revenu d'appoint aux cultivateurs.

Pour assurer une exploitation continue, les boisés doivent être augmentés de quelques lots appartenant à la couronne et situés aux limites de la paroisse. On a déjà obtenu quelques-uns de ces lots, mais on désire en obtenir d'autres.

- g) Le secteur des services peut faire vivre six familles.

Il est à noter que ce plan laisse suffisamment de place aux goûts et aptitudes de chacun. On s'est, en effet, rendu compte qu'il était impossible d'élaborer un plan sans tenir compte de ces facteurs; certains cultivateurs n'ont par exemple, aucun goût et aptitude pour l'élevage du bovin de boucherie, il est pratiquement impossible de leur faire abandonner l'industrie laitière; on a cru qu'il serait irréaliste de les orienter vers d'autres productions.

Ce plan est déjà en bonne voie de réalisation; les fermiers, notamment, ont presque tous fait leur choix définitivement; les familles à vocation forestière vivent déjà de la forêt. Notons que le Syndicat est en mesure d'orienter le choix de chacun en fonction du plan; les contrats de sociétaire, les contrats de consolidation et la gérance de l'exploitation forestière lui assure un contrôle suffisant, contrôle dont l'éducation populaire et la participation de tous a fait comprendre la nécessité à la plupart des membres.

Il reste que la réalisation complète du plan dépend encore de certaines décisions qui seront prises par d'autres. Les deux projets soumis à ARDA n'ont pas encore été acceptés. On croit, d'autre part, qu'il est absolument nécessaire que les gouvernements mettent à la disposition des cultivateurs des facilités de crédit plus souples et en plus grande abondance; on estime que la position économique de Guyenne et son degré d'organisation présentent des garanties suffisantes de solvabilité.

Valeur de l'expérience

Que vaut cette expérience d'aménagement et que peut-on en retirer?

Il faut d'abord noter que certaines conditions l'ont favorisée: privilèges spéciaux consentis par le Gouvernement, tradition locale de coopération, leaders bien choisis, etc..

Par contre, d'autres facteurs ont rendu l'expérience plus difficile: absence de planification au niveau régional, absence de politique agricole au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, lenteur administrative, incompréhension, etc. Les responsables de l'expérience ont constamment fait des pressions sur le Ministère pour qu'il ajuste ses politiques. (Les gens de Guyenne ont l'habitude de dire qu'ils devancent les législations agricoles, qu'ils les inspirent et souvent les pensent pour le Ministère).

Reste qu'il s'agit là d'une expérience très riche et dont on peut s'inspirer dans d'autres expériences d'aménagement au niveau local. Les structures établies et les méthodes employées pourront peut-être être adaptées en certains endroits.

LES LEADERS:

Guyenne a eu la chance d'être guidée par des techniciens ouverts: les agronomes Laliberté, Maurice Roy et Jean Rosciszewski, la Fédération de l'U.C.C. d'Amos, la Fédération des Sociétés de Colonisation.

Mais les leaders locaux ont été particulièrement à la hauteur; ils ont éveillé la population et l'ont fait participer intensément, de sorte que tous étaient engagés dans la recherche de solution. Ils ont par ailleurs fourni un travail vraiment colossal;

pendant des années, ils ont consacré presque toutes leurs soirées à l'étude et au travail auprès de leurs concitoyens. La plupart sont des autodidactes et ils sont capables d'objectiver leurs expériences et d'étendre leurs réflexions. On ne peut espérer trouver de tels leaders partout.

Roger Guy,

Note: Le document "D" mérite qu'on lui porte attention; il décrit les conditions devant permettre la consolidation en Abitibi, tel que vu par la Fédération de l'U.C.C. du diocèse d'Amos.

(4692)



BNQ



C 000 163 905



163905